



Info parents février 2017



Site web de l'école

Nous vous encourageons à consulter régulièrement le site web de l'école. Fréquemment, des informations sont ajoutées. Tout le personnel alimente ce site et vous retrouverez des renseignements importants. Amusez-vous à le découvrir !

Bénévolat

Depuis la rentrée scolaire, le comité OPP de l'école Préville travaille très fort pour recruter des parents bénévoles et ainsi offrir un soutien aux différentes activités organisées par l'équipe-école ou pour assurer une présence parentale à la bibliothèque. Un **ÉNORME MERCI** à toutes ces personnes. Par votre engagement, vous donnez une couleur à notre école.



Journée TEMPÊTE DE NEIGE

Nous désirons vous faire un rappel concernant les informations diffusées tôt le matin sur les différentes chaînes de télévision, les postes de radio et le site internet de la CSMV, lors d'une tempête de neige. Comme nous ne pouvons prévoir les caprices de dame nature, vous devez consulter ces sites afin de vous assurer que l'école et le service de garde sont en fonction.

Des nouvelles du Service de garde...

- **Journées pédagogiques du 9 et 10 février**

➡ ***Maternelles à 2^e année*** (et les enfants qui ne participent pas au Camp neige) :
9 février : Activité Katag (veuillez noter que l'activité *Éducazoo* a été annulée)
10 février : Carnaval d'hiver

➡ ***3^e à 6^e année*** : Camp neige à Bout-en-train (départ le 8 février à 16h).

Plus d'informations seront envoyées dans la semaine du 30 janvier.

- **Informations importantes**

Nous recevons beaucoup de questions concernant certains détails relatifs au fonctionnement du service de garde. Sur le site web de l'école, la section du SDG contient une foule de documents importants. De plus, vous y trouverez le *Guide aux parents concernant les modalités et les règles de fonctionnement du SDG*. Ce document contient tous les détails concernant les divers aspects du service de garde. Nous vous invitons à le consulter au besoin afin de répondre à certaines interrogations.

- **Changement de tarif**

Un changement de tarif pour les élèves réguliers est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Afin de ne pas retarder la facturation de janvier, vous avez été facturé avec l'ancien tarif et la modification (rétroactive) vous sera envoyée dans un état de compte ultérieur. Le tarif passe de 8,10\$ à 8,15\$. Plus d'informations sont disponibles sur le site web.

- **Souliers vs bottes**

Nous constatons un grand va-et-vient d'enfants qui montent sur les étages après 15h45 pour aller déposer leurs souliers dans leur casier ou qui descendent le matin pour aller chercher leurs souliers au service de garde. Afin d'éviter tous ces déplacements, votre enfant doit transporter ses souliers dans son sac entre l'école et la maison. Il est aussi possible d'avoir 2 paires de souliers, une pour l'école dans son casier et une pour le service de garde. Merci de votre collaboration.

- **Relâche scolaire**

Dans la **semaine du 27 février au 3 mars**, l'école et le service de garde sont **fermés**. Suite au sondage du service de garde, il n'y avait pas assez d'inscriptions pour offrir le service.

- **Dîner Cabane à sucre**

Le dîner aura lieu **le jeudi 23 février** sous la même formule que le dîner de Noël. Il est important de retourner le coupon-réponse et le 6\$ (en argent) avant la date limite du 8 février.



Objets perdus



Nous vous suggérons fortement de visiter les boîtes d'objets perdus régulièrement afin de récupérer vos biens. Elles se trouvent au sous-sol, à l'accueil du service de garde. Il est à noter que le matériel non-réclamé sera dirigé vers un organisme de charité le 24 février (avant le début de la semaine de relâche).

Caisse scolaire

RAPPEL - CALENDRIER DES DATES DE LA COLLECTE DES DÉPÔTS

- | |
|-------------------------|
| 9. Mercredi 8 février |
| 10. Mercredi 22 février |
| 11. Mercredi 8 mars |
| 12. Mercredi 22 mars |
| 13. Mercredi 5 avril |
| 14. Mercredi 19 avril |
| 15. Mercredi 3 mai |
| 16. Mercredi 17 mai |
| 17. Mercredi 31 mai |
| 18. Mercredi 14 juin |

Au plaisir,

L'équipe-école de Prévile